

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle Richelieu, le **lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Guertin explique les consignes concernant le déroulement de la séance et des périodes de questions. Il mentionne que le marché public de Noël tenu les 4 et 5 décembre a connu un grand succès de même que la guignolée tenue le 5 décembre dernier. Concernant la zone A-16, il indique que certains documents, dont les jugements rendus en regard de ce dossier, sont disponibles sur le site Internet de la Ville. Ce dossier ne sera pas débattu lors de la présente séance mais les commentaires et observations des citoyens seront pris en considération par le conseil. Il souligne la journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes suite à la tuerie survenue le 6 décembre 1989 à l'école polytechnique de Montréal. Madame Isabelle Thibeault, conseillère municipale, fait un bref témoignage à cet effet.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil – *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*
4. Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil - *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*
5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
6. Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2021-12-A, 2021-12-B, 2021-12-C, 2021-12-D.
7. Rapport des ressources humaines 2021-12.
8. Nomination des membres du conseil - Régies, comités et organismes.
9. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.

10. Renouveau et prolongation de mandat de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Renouveau de mandat d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Nomination et renouvellement de mandat de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Désignation à titre de membre protecteur des pollinisateurs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Ville amie des abeilles.
14. Commission municipale du Québec - Rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations - Accusé de réception.
15. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.
16. Demande de bonification de l'enveloppe budgétaire à la Société d'habitation du Québec concernant le « Programme Rénovation Québec - Volet maisons lézardées ».
17. Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 13 332 000,00 \$ - Accusé de réception.
18. Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.
19. Prévisions budgétaires pour l'année 2022 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
20. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achats pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac.
21. Régularisation de droit de propriété – Cession de parcelles du lot 3 937 992 au cadastre du Québec (869 rue des Bernaches).
22. Comptes rendus des réunions ordinaires du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenues le 24 août 2021 et le 22 septembre 2021.
23. Recommandations du compte rendu de la réunion ordinaire du 24 août 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Recommandations du compte rendu de la réunion ordinaire du 22 septembre 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Renouveau du contrat TI 2016-01 concernant l'entretien du système téléphonique.
26. Octroi du contrat AME21-09 concernant la vidange des dispositifs d'évacuation des eaux usées des résidences isolées - Transport et traitement des boues.
27. Octroi du contrat TP21-06 concernant la location d'un souffleur à neige avec opérateur pour le dépôt à neige de Mont-Saint-Hilaire.
28. Questions de l'assistance.
29. Levée de la séance.

2021-434

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Andréanne St-Hilaire Maisons lézardées - subventions et critères d'admissibilité

Mme Sophie Bellemare Maisons lézardées - bonification du programme

M. Jacques Morneau Félicitations au nouveau conseil municipal
Participation citoyenne à la prise de décision - publication
des documents relatifs à la prise de décision – projection
durant les séances

...DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées par la greffière.

Le conseil prend acte.

...DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Le conseil prend acte.

2021-435

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2021-436

RAPPORTS SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2021-12-A, 2021-12-B, 2021-12-C, 2021-12-D

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 au cours de la période du 12 novembre 2021 au 1^{er} décembre 2021, signées en date du 1^{er} décembre 2021 par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, et les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-12-A, au montant de 1 639 566,13 \$, numéro 2021-12-B, au montant de 4 203,25 \$, numéro 2021-12-C, au montant de 514 683,67 \$, numéro 2021-12-D, au montant de 1 702 817,14 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-12, signé par madame Lapalme en date du 2 décembre 2021.

2021-437

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-12

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-12 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 2 décembre 2021, pour la période du 9 novembre 2021 au 30 novembre 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-438

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - RÉGIES, COMITÉS ET ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme au sein des régies, comités et organismes ci-dessous, les personnes suivantes:

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

Monsieur le maire Marc-André Guertin, délégué

Madame la conseillère Isabelle Thibeault, substitut

Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)

Monsieur le conseiller David Morin, délégué

Monsieur le maire Marc-André Guertin, substitut

Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

Madame la conseillère Isabelle Thibeault, déléguée

Monsieur le maire Marc-André Guertin, substitut

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

Monsieur le maire Marc-André Guertin, délégué
Madame la conseillère Mélodie Georget, substitut

Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

Madame la conseillère Mélodie Georget, déléguée
Monsieur le maire Marc-André Guertin, substitut
Monsieur le conseiller Marcel Leboeuf, substitut

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Madame la conseillère Isabelle Thibeault
Monsieur le conseiller Claude Rainville

Comité sur la préservation du patrimoine bâti

Monsieur le maire Marc-André Guertin
Monsieur le conseiller Gaston Meilleur
Monsieur le conseiller Claude Rainville
Monsieur David Morin, substitut

Comité consultatif de l'environnement et du développement durable (CCEDD)

Madame la conseillère Mélodie Georget
Monsieur le conseiller David Morin

Comité de la circulation et de la sécurité (CCS)

Monsieur le conseiller Gaston Meilleur
Monsieur le conseiller David Morin

Comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme (CCDCT)

Monsieur le conseiller Marcel Leboeuf
Monsieur le conseiller Claude Rainville

Comité du patrimoine et de toponymie

Monsieur le conseiller Gaston Meilleur
Monsieur le conseiller Marcel Leboeuf, substitut

Comité de suivi - politique de la famille et des aînés

Madame la conseillère Isabelle Thibeault
Monsieur le conseiller Marcel Leboeuf

Comité sur la santé et les saines habitudes de vie

Madame la conseillère Mélodie Georget
Madame la conseillère Isabelle Thibeault, substitut

Comité directeur de la Ville équitable

Monsieur le conseiller David Morin

Comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Madame la conseillère Mélodie Georget
Madame la conseillère Isabelle Thibeault, substitut

Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR)

Monsieur le maire Marc-André Guertin, délégué
Monsieur le conseiller Gaston Meilleur, substitut

2021-439

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que madame la conseillère Isabelle Thibeault soit et est nommée mairesse suppléante à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce que ce conseil détermine, par résolution, un autre de ses membres afin d'agir à ce titre pour une période subséquente.

2021-440

RENOUVELLEMENT ET PROLONGATION DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Ève Daunais à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est échu depuis le 1^{er} novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Danny Gignac, également membre citoyen au sein dudit comité, viendra à échéance le 5 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Daunais et monsieur Gignac ont signifié leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Marie-Ève Daunais à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, rétroactivement pour la période du 2 novembre 2021 au 31 décembre 2022, et prolonge le mandat de monsieur Danny Gignac, également à titre de membre citoyen au sein dudit comité, pour la période du 6 février 2022 au 31 décembre 2022.

2021-441

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur William Laing, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, est échu depuis le 8 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laing a signifié son intérêt à poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur William Laing à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, rétroactivement pour la période du 9 mai 2021 au 31 décembre 2022.

2021-442

NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la nomination d'un nouveau chef de division en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de nommer cette personne à titre de secrétaire du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Ghislain Pion, membre citoyen au sein dudit comité, est échu depuis le 2 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pion a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE madame Glenna McGuire a siégé à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable jusqu'au 3 décembre 2020 et que cette dernière a manifesté son intérêt afin d'y siéger à nouveau;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme le chef de division en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, secrétaire du comité consultatif de l'environnement et du développement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Ghislain Pion à titre de membre citoyen au sein dudit comité, rétroactivement pour la période du 3 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

Que ce conseil nomme madame Glenna McGuire à titre de membre citoyen au sein de ce comité pour la période du 7 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

2021-443

DÉSIGNATION DE MEMBRE PROTECTEUR DES POLLINISATEURS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - VILLE AMIE DES ABEILLES

CONSIDÉRANT la résolution 2020-402 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 par laquelle ce dernier approuvait la recommandation 2020-08-R du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire quant à l'inscription de la Ville à l'initiative « Ville amie des abeilles » auprès de l'organisme Bee City Canada;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée par cette résolution, à titre de membre protecteur des pollinisateurs et autorisée à compléter le formulaire de demande de certification « Ville amie des abeilles » auprès de Bee City Canada n'est plus à l'emploi de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme le chef de division en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à titre de membre protecteur des pollinisateurs et autorise ce dernier à compléter le formulaire de demande de certification « Ville amie des abeilles » auprès de Bee City Canada et tout autre document en lien avec cette demande.

2021-444

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception de la lettre datée du 23 novembre 2021 signée par madame Vicky Lizotte, vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, concernant la transmission des deux rapports d'audit de conformité réalisés par la ladite Commission portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

Que ce conseil accuse également réception des deux rapports datés de novembre 2021 déposés en lien avec ces audits, rapports intitulés :

- Rapport de la vice-présidence à la vérification - Adoption du budget (municipalités de moins de 100 000 habitants) – Audit de conformité
- Rapport de la vice-présidence à la vérification - Adoption du programme triennal d'immobilisations (municipalités de moins de 100 000 habitants) – Audit de conformité.

Les membres du conseil souhaitent féliciter officiellement les Services juridiques, la Direction générale ainsi que le Service des finances étant donné que les deux audits réalisés font état de la conformité des processus suivis par la Ville.

2021-445

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi 17 janvier	Lundi 2 mai	Mardi 6 septembre
Lundi 7 février	Lundi 6 juin	Lundi 3 octobre
Lundi 14 mars	Mardi 5 juillet	Lundi 7 novembre
Lundi 4 avril	Lundi 1 ^{er} août	Lundi 5 décembre

2021-446

DEMANDE DE BONIFICATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT LE « PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC »

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré le programme Rénovation Québec, incluant un volet pour les maisons lézardées, programme auquel participe la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE pour la programmation 2021-2022, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé à la Ville de Mont-Saint-Hilaire un budget de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE depuis la demande d'aide financière initiale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire auprès de la SHQ, plusieurs propriétaires ont déposé une demande de subvention à la Ville dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le budget déjà alloué par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ne sera pas suffisant pour subvenir aux demandes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier l'enveloppe budgétaire d'une somme de 100 000 \$, dans le cadre du Programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - programmation 2021-2022.

QUE ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société d'habitation du Québec.

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire accordera le montant en aide financière et modifiera en conséquence son règlement numéro 1310 intitulé « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – programmation 2021-2022 ».

2021-447

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 13 332 000,00 \$ - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception de l'adjudication par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 16 novembre 2021, de l'émission d'obligations au montant de 13 332 000,00 \$, à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., au prix de 98,56200 \$ du 100 \$, le tout tel qu'indiqué au document intitulé: « Soumissions pour l'émission d'obligations » joint en annexe « A » à la présente résolution.

2021-448

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, déposer un rapport annuel portant sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le « Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle » daté du 6 décembre 2021, préparé par madame Mélanie Bouvier, chef de division - approvisionnement, à la Direction générale, lequel rapport annuel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2021-449

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 24 novembre 2021, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 et la répartition des dépenses par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 20 263 555 \$, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 3 006 261 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2021-450

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC – APPEL D'OFFRES CAR-2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si réité au long.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la Ville.

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par la Ville. Il est entendu que l'UMQ:

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimums annuels de 200,00 \$.

2021-451

**CESSION DE PARCELLES DU LOT 3 937 992 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(RUE DES BERNACHES)**

CONSIDÉRANT QU'en 1992, la Ville de Mont-Saint-Hilaire signait avec monsieur Luc Racicot, un acte où elle vendait à ce dernier des terrains dans le secteur de la rue des Bernaches afin de procéder à la construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette vente était temporaire puisqu'à l'achèvement des travaux, monsieur Racicot rétrocédait à la Ville les terrains acquis;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette vente, la Ville a conservé des parcelles de terrains, dont les parcelles « C » et « D » décrites dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville sous le numéro 219 182;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rénovation cadastrale, les parcelles décrites ci-haut ont été intégrées au lot 3 937 992 au cadastre du Québec, mais toujours en demeurant la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-093 adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 6 mars 2017, laquelle retirait le caractère de rue, entre autres, sur lesdites parcelles;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, ces parcelles font partie du domaine privé de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'acte de 1992, la Ville s'est engagée à céder les parcelles de terrains aux propriétaires riverains, sur demande;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels du terrain visé souhaitent régulariser leur titre de propriété sur l'ensemble du lot 3 937 992 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la cession de deux (2) parcelles de terrain d'une superficie approximative de 143,8 mètres carrés, incluses au lot 3 937 992 au cadastre du Québec, aux propriétaires actuels dudit lot, parcelles identifiées comme « C » et « D » dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville sous le numéro 219 182.

Que selon l'entente de 1992 mentionnée au préambule, les frais d'acquisition de ces parcelles sont à la charge des propriétaires, soit 100,00 \$ par parcelle pour un montant de 200,00 \$, ainsi que tous les frais reliés à la préparation de l'acte de cession et à sa publication.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Charles Leroux, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-452

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE TENUES LE 24 AOÛT 2021 ET LE 22 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des réunions ordinaires du 24 août 2021 et du 22 septembre 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-453

RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du compte rendu de la réunion ordinaire du 24 août 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

- 2021-048-R: Rue Marie-Perle - Stationnement
- 2021-049-R: Boulevard de la Gare - Boîtes postales
- 2021-050-R: Chemin Rouillard - Éclairage
- 2021-051-R: Montée des Trente - Vitesse
- 2021-052-R: Rue du Cheval-Blanc - Vitesse
- 2021-053-R: Rue des Cheminots - Vitesse
- 2021-054-R: Rue George-Westinghouse - Vitesse
- 2021-055-R: Rue Plante – Mesures d'atténuation de la vitesse
- 2021-056-R: Chemin Authier - Vitesse
- 2021-057-R: Rue des Bernaches - Mesures d'atténuation de la vitesse
- 2021-058-R: Cours de la Raffinerie - Vitesse
- 2021-059-R: Rue Provencher - Stationnement
- 2021-060-R: Chemin des Patriotes Nord intersection rue Sainte-Anne - Vitesse
- 2021-061-R: Rue de Grenoble intersection Rabelais - Signalisation
- 2021-062-R: Rue Sainte-Anne - Non-respect de la signalisation

2021-454

**RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
22 SEPTEMBRE 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du compte rendu de la réunion ordinaire du 22 septembre 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2021-063-R: Montée des Trente intersection rue Louis-Ducharme - Signalisation

2021-064-R: Rue Gédéon-Ouimet - Signalisation

2021-065-R: Rue de l'Atlantique – Traverse surélevée

2021-066-R: Rue Jean-Félix – Mesure d'atténuation de la vitesse

2021-067-R: Chemin de la Montagne - Signalisation

2021-068-R: Rue Viens - Circulation

2021-455

**RENOUVELLEMENT - CONTRAT TI 2016-01 - ENTRETIEN DU SYSTÈME
TÉLÉPHONIQUE - CONNEX QUÉBEC INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement du contrat TI 2016-01 concernant l'entretien du système téléphonique AVAYA de même que l'application Shadow CMS, intervenu avec la compagnie Connex Québec inc., et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2024, au montant de 18 891,58 \$, incluant les taxes.

Que la dépense, décrite au bon de commande TI 21-14, au montant de 18 891,58 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-198-00-331, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le directeur général adjoint, ou en son absence le directeur général, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-456

**CONTRAT AME21-09 - VIDANGE DES DISPOSITIFS D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES
DES RÉSIDENCES ISOLÉES - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BOUES - 9363-9888
QUÉBEC INC. (SANIVAC)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), au montant de 113 271,94 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AME21-09 relatif à la vidange, le transport et le traitement des boues des installations septiques, pour une période de deux (2) ans, soit pour les années 2022 et 2023, pour des montants respectifs de 64 529,72 \$ et 48 742,22 \$, incluant les taxes, en fonction des quantités de vidanges projetées et de l'application de l'indice des prix à la consommation (IPC) en vigueur au 1^{er} janvier 2023, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat débutera le 1^{er} janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2023, avec possibilité de reconduction pour une période supplémentaire de deux (2) ans, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) le tout, selon les termes et conditions du contrat.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-457

CONTRAT TP21-06 - LOCATION SOUFFLEUR À NEIGE AVEC OPÉRATEUR AU DÉPÔT À NEIGE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DÉNEIGEMENT CAMPAGNARD INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Déneigement Campagnard inc., au montant de 31 043,25 \$, incluant les taxes, sur la base du taux horaire soumis de 270,00 \$ (excluant les taxes), pour la saison 2021-2022, dans le cadre du contrat TP21-06 pour la location d'un souffleur à neige avec opérateur au dépôt à neige de Mont-Saint-Hilaire, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la durée du contrat est du 16 novembre 2021 au 30 avril 2024, incluant une clause de reconduction automatique d'année en année, pour une période n'excédant pas deux années additionnelles aux mêmes conditions et selon l'indexation des coûts basée sur la variation de l'IPC à compter de la deuxième saison, tel que prévu aux conditions dudit contrat.

Que le paiement de la dépense pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2021, au montant de 10 865,14 \$, incluant les taxes, décrit au bon de commande TP 21-71 soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-443, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense a été projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Olivier Proulx	Zone A-16 - jugement de la Cour d'appel - demande à la Ville de porter la cause à la Cour suprême
M. Louis-Georges Cournoyer	Félicitations au nouveau conseil municipal Zone A-16 – avis juridique concernant la possibilité pour la Ville de porter la cause à la Cour suprême
M. James Clément	Enneigement de la pente à glisser dans le parc de la Gare - consommation d'eau
M. Alain Loiselle	Groupe de travail sur la protection des Montérégiennes – développement du piémont – acceptabilité sociale
Mme Suzanne Loubert	Collecte des feuilles mortes - utilisation de bacs roulants
M. Marc Boucher	Félicitations au nouveau conseil municipal Zone A-16 - jugement de la Cour d'appel – déséquilibre entre bien-être des citoyens et intérêt économique des propriétaires des terrains de la zone – demande de statut particulier à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

M. Alain St-Pierre	Félicitations pour l'organisation du Marché de Noël Félicitations pour les décorations de Noël municipales
M. Jacques Morneau	Zone A-16 - jugement de la Cour d'appel – délai de 9 mois pour modifier réglementation pour se conformer au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - demande de statut particulier à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - diminution de la densité
Mme Rachel Prévost	Zone A-16 - jugement de la Cour d'appel - demande à la Ville de porter la cause à la Cour suprême
Mme Suzanne Simard	Zone A-16 – jugement de la Cour d'appel ne prend pas en considération l'intérêt collectif des résidents - demande à la Ville de porter la cause à la Cour suprême Mot du maire sur le site Internet - félicitations
Plusieurs intervenants	Maisons lézardées - bonification du programme - critères d'admissibilité - montant maximum admissible par demande
M. Jean-Yves Héroux	Félicitations au nouveau conseil municipal Maisons lézardées - délai de traitement - critères d'admissibilité - flexibilité du programme Zone A-16 – erreurs et faussetés dans les jugements rendus – demande de statut particulier à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – travail du CAZA-16
Mme Martine Renaud	Projet de développement du Domaine du Flanc Nord (zone H-60) Accès au sentier du piémont - rue du Sommet Accès au sentier du piémont - Boisé ensoleillé
M. Robert Lacasse	Jugement zone A-16 - expertises réalisées par la Ville – impact pour la circulation
M. Jean-François Chabot	Site de dépôt de neiges usées - heures d'ouverture
Mme Luce Cloutier	Félicitations au nouveau conseil municipal Participation citoyenne – mise en place d'une politique Zone A-16 - vision environnement versus vision développement - problèmes de sécurité publique reliés à la densité - demande à la Ville de porter la cause à la Cour suprême
Mme Martine Renaud	Zone A-16 - obtention d'avis légaux pour porter la cause à la Cour suprême
Mme France Pellerin	Félicitations au nouveau conseil municipal Embauche d'un expert en droit de l'environnement pour les développements futurs Jugement zone A-16 - obtention d'avis légaux pour porter la cause à la Cour suprême
M. Louis-Georges Cournoyer	Jugement zone A-16 - délai pour porter la cause devant la Cour suprême Présence accrue de chevreuils dans la montagne

M. Alain St-Pierre

Accessibilité des procès-verbaux du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2021-458

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 6 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 39.

Marc-André Guertin, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**